

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014

Réception par le Prefet : 18/11/2014

Publication : 21/11/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-10-12-2

Séance du vendredi 14 novembre 2014

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE 12ÈME CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SCULPTURE À LA TRONÇONNEUSE À MASEVAUX PROGRAMME J718**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-12-3 du 13 mars 2014 relative au vote du Budget Primitif 2014 – Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 1 500 € à l'association Forêts Services 68 pour l'organisation du 12<sup>ème</sup> Championnat de France de Sculpture à la tronçonneuse, les 27 et 28 septembre 2014 à la Salle Polyvalente de MASEVAUX.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6574.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions